



Tabagisme passif à l'entrée d'une école

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 27 janvier 2015

Bonjour,

Voilà, je vous contacte à présent car j'ai des questions sur le tabagisme passif,

Je travaille dans un accueil d'une école de beaux Arts, et il y a une porte automatisée qui me sépare de l'extérieur du bâtiment et c'est là où les collègues, ou même les étudiants, sortent prendre leurs pauses et fumer. Et c'est là où je sens de la fumée c'est à dire même si ce n'est pas de la fumée en elle même que je sens , mais c'est quand même une odeur désagréable, tout en sachant que cette situation ne dure pas longtemps, elle dure le moment de la pause !

Ma question est la suivante :

Est ce que je suis considéré comme étant un fumeur passif ou non, et si c'est le cas que dois je faire ?

Voilà, j'attends votre réponse !

Merci beaucoup

Réponse :

La fumée est nocive pour le fumeur mais elle l'est également pour le non fumeur. Selon l'Académie de médecine, la fumée de tabac constitue *la source la plus dangereuse de pollution de l'air domestique en raison de sa concentration élevée en produits toxiques mais aussi parce que l'on y est exposé à tout âge et pendant des périodes beaucoup plus longues que celles où l'on subit une [pollution atmosphérique extérieure](#) .*

En effet, [l'exposition au tabagisme passif](#) au domicile ou sur un lieu de travail, peut entraîner une gêne respiratoire.

Pour connaître le niveau du tabagisme passif dont vous pensez être victime, vous pouvez vous rendre dans une consultation de tabacologie ou dans un service de pneumologie afin de mesurer de manière technique la présence de monoxyde de carbone dans vos poumons.

Dans le cadre de votre activité professionnelle, il est également possible de faire, auprès de votre médecin du travail, la demande d'une visite médicale complémentaire.